

Publié le 15 mars 2018

ENR en outre-mer : une ambition nécessaire

Si l'outre-mer apparaît comme une aire de déploiement idéale de la transition écologique, il manque sur place de moyens financiers pour relever le défi. De Mayotte à La Martinique en passant par la Guadeloupe, les Epl locales ont acquis suffisamment d'expérience pour répondre au défi.



C'est une image de carte postale : parcs solaires que l'on devine au milieu des palmiers, installations marines idéalement placées pour profiter des vents généreux. En outre-mer, les **énergies renouvelables** pourraient trouver un terrain de jeu idéal. Un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), publié en 2011, l'avait pressenti : « *L'outre-mer doit être clairement considéré comme un véritable laboratoire* ».

Les conditions climatiques n'expliquent pas à elles seules ce contexte favorable. S'il est bien un endroit où la **transition énergétique** s'impose comme une urgence, c'est bien dans ces territoires sans connexion avec le continent et où la production autonome d'électricité relève de la survie. La loi de transition énergétique de 2015 fixe aux autorités ultramarines un objectif ambitieux : 50 % d'énergies renouvelables en 2020, autonomie complète en 2030 ! À ce jour, les énergies renouvelables représentent **27 %** de la production électrique des Drom (départements et régions d'outre-mer) avec de fortes disparités : 62 % en Guyane — grâce à une forte production hydraulique —, 36 % à La Réunion, 7 % en Martinique.

Sur le terrain, ce n'est pas gagné

Dans [l'entretien qui ouvre ce dossier](#), **Albert Elatré**, PDG de la Sem Guadeloupe EnR, alerte : « *Ce scénario est ambitieux mais cohérent. Pour l'écrire, il faut que l'État nous permette d'accompagner financièrement les programmes des communes. Or, nous sommes condamnés à attendre que Bercy lâche du lest pour mettre en œuvre le PPE (Plan pluriannuel énergie) de la Guadeloupe* ». Par exemple, **Mayotte**, qui a frisé le black-out en octobre 2017, présente une situation énergétique complexe. La Saem [Électricité de Mayotte](#) (EDM), seul opérateur local, produit, distribue et commercialise 340 GWh à 44 000 clients grâce à ses 230 salariés. Mais sa situation monopolistique a compliqué la recherche de **solutions alternatives** alors que la consommation a doublé en 10 ans du fait de l'explosion démographique. La solution ne peut se trouver que dans les EnR.

Le même défi se pose à la Martinique, dont la **dépendance aux énergies fossiles** atteint... 97% ! Dans un nouveau paysage de l'énergie, la Spl [Martinique Énergies Nouvelles](#) entend bien s'imposer comme l'acteur incontournable des collectivités en impulsant « *une démarche bioénergétique innovante et exemplaire* ».

Le « laboratoire » présenté par le CESE repose donc sur des spécificités locales qui réclament des réponses adaptées sur lesquelles planchent les Epl depuis plusieurs années...